

## PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES ETUDES PHARMACEUTIQUES-

#### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020**

#### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

### ARRETE

### Article 1:

La composition des jurys d'examen des Etudes Pharmaceutiques de l'UFR de Pharmacie comme suit :

# Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques 2ème année (DFGSP2) :

## Membres du jury:

Marie-Ange CIVIALE, Président du jury, MCU Nicolas GONCALVES-MENDES, Vice-président du jury, MCU

#### Semestre 3 et 4:

Philippe AUZELOUX, MCU Damien BALESTRINO, MCU Éric BEYSSAC, PU Jean-Louis BONNET, MCU Florence CALDEFIE-CHEZET, PU Olivier CHAVIGNON, PU Jean-Michel CHEZAL, PU David CIA, MCU Christine COURTEIX, PU Caroline DECOMBAT, MCU Christiane FORESTIER, PU Marie-Josèphe GALMIER, MCU Vincent GAUMET, PU Pascale GUEIRARD, PU Françoise JOYON, PRCE Emmanuel MOREAU, MCU Caroline PEYRODE, MCU Isabelle RANCHON-COLE, PU Paul-Olivier ROUZAIRE, MCU-PH Anne-Françoise SAPIN, MCU Laurence TERRAIL, PU Brigitte VENNAT, PU

## Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques 3ème année (DFGSP3) :

## Membres du jury:

Christiane FORESTIER, Président du jury, PU David BALAYSSAC, Vice-président du jury, MCU-PH

### Semestre 5 et 6:

Éric BEYSSAC, PU Florence CALDEFIE-CHEZET, PU Jean-Michel CARDOT, PU David CIA, MCU Marie-Ange CIVIALE, MCU Aurore COLLIN, MCU Eric DEBITON, MCU Caroline DECOMBAT, MCU Catherine FELGINES, MCU Françoise JOYON, PRCE Elodie LAFARGE, MCU associé Valérie LIVRELLI, PU Christophe MALLET, MCU Adrien ROSSARY, MCU Paul-Olivier ROUZAIRE, MCU-PH Anne-Françoise SAPIN, MCU Valérie SAUTOU, PU-PH Chantal SAVANOVITCH, MCU Laurence TERRAIL, PU

## Article 2:

L'arrêté UCA-2019-513 est abrogé.

### Article 3:

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 05/02/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 0 6 FEV. 2020

- Publié le 0 6 FEV. 2020

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.